



SITES NATURA 2000 FR830 2014 & 2015 Les GRIVALDES & TEISSIERES

RAPPORT D'ACTIVITE 2015



Avant propos

Lors du lancement de la procédure Natura 2000 à la fin du XX siècle, des sites d'intérêt majeur pour les chiroptères ont été sélectionnés ; le gîte de reproduction de Grands Murins des Grivaldes (Cantal – Auvergne) et le site d'hibernation de Teissières sont apparus comme des plus dignes de figurer à l'inventaire Natura 2000, il s'agissait en effet pour le premier d'une des deux colonies connues dans le Cantal et pour le second d'accueillir le plus gros effectif de Grand Rhinolophe hibernant.

Ils ont donc été désignés en avril 2002 au titre de la Directive « Habitats – Faune & Flore » (92/43 CEE de 1992) et répertoriés par l'Union Européenne sous les codes FR 8302015 et FR 8302014. Un périmètre de 531 hectares contenant une partie des habitats d'espèce nécessaire à cette chauve-souris a été déterminé autour du gîte de reproduction des Grivaldes et un de 216 hectares séparé en deux entités (Teissières et Leucamp) qui englobe des territoires vitaux autour d'anciennes galeries de mines.

Les Documents d'Objectifs (DOCOB) de ces Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été élaborés en 2011, validés par le Comités de Pilotage des sites le 22 septembre 2011 et approuvés par le préfet du Cantal le 21 décembre 2011.

Aucune collectivité territoriale n'ayant à cette date souhaité devenir structure porteuse des DOCOB, l'Etat en a confié par appel d'offres l'animation à Alter Eco, entreprise associative d'expertise des milieux naturels à l'origine de la proposition du site et co-auteur du DOCOB.

Son chargé d'étude spécialisé sur les chauves-souris est en charge de cette animation à hauteur de 15 à 20 % de son temps de travail annuel.

Le bilan d'activité ci-dessous fait le point sur l'animation des sites Natura 2000 pour l'année 2015, troisième année de mise en œuvre du DOCOB.

Pour la 1^{ère} fois, ce rapport annuel est commun aux deux sites dans la mesure où l'animation en est réfléchi pour trouver des synergies tout en respectant une certaine identité propre. Dès la 1^{ère} année il a été démontré que les chauves-souris s'affranchissaient des limites formelles entre les deux périmètres éloignés de moins de 10 kilomètres. En outre les mesures proposées sur l'un peuvent trouver écho sur l'autre.

Au fur et à mesure des compléments de connaissance et des suivis, les listes d'espèces montrent également une convergence : un couple de Faucons pèlerin se reproduit dans chaque périmètre, le cortège de chauves-souris compte seulement 1 ou 2 espèces de différence sur la quinzaine répertoriée dans chacun des espaces, mais au final, les deux sites Natura 2000 comptent 8 espèces de faune d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats – Faune & flore » (dont 6 chiroptères, un mammifère –la Loutre- et 2 coléoptères –Lucane et Grand Capricorne) 6 espèces d'oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » ainsi que 7 habitats d'intérêt communautaire dont 2 sont d'intérêt prioritaire.

6 objectifs de développement durable ont été définis sur ces sites :

1. Préserver la capacité d'accueil du site pour les chauves-souris
2. Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors
3. Préserver les habitats d'intérêt européen
4. Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces
5. Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du DOCOB
6. S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du DOCOB

Pour les atteindre, 21 mesures ont été identifiées dans les DOCOB : selon les sites, 8 à 10 relèvent de la gestion ; 3 à 4 des Etudes ; 2 de la communication ; 5 de l'Animation.

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour de 4 axes :

1. Gestion des habitats et des espèces
2. Amélioration des connaissances et suivis
3. Information, sensibilisation et valorisation
4. Mise en œuvre et animation du DOCOB

Le bilan d'activité ci-dessous respecte cette organisation dans un souci de lisibilité.

Le DOCOB et l'actualité des sites sont disponibles sur la page internet dédié au site Natura 2000 des Grivaldes et de Teissières: <http://grivaldes-teissieres.dev.n2000.fr/> ou sur le site Web d'Alter Eco : http://www.altereco-env.com/crbst_42.html

1. Gestion des habitats et des espèces

Cette année d'animation du DOCOB est à nouveau marquée par des contraintes administratives et financières extérieures qui n'ont pas permis d'avancer de manière significative sur le volet contractualisation. En effet suite à la régionalisation des fonds européens, les délais de mise en place se sont étirés de telle manière que la plupart des opérateurs travaillant notamment dans le dispositif Natura 2000 ont souffert des difficultés pour présenter leurs projets.

1.1 les contrats Natura 2000 (en regard des mesures G3, G8, G9 & A2)

Alors qu'un Projet Agro-Environnemental aurait dû être produit dès septembre 2014, de fortes incertitudes pesaient sur la portée précise de ce document (qui sert à valider le dispositif de Mesures Agro-Environnementales Climatiques et à lui octroyer un budget) en même temps que sur son financement.

Les rares Mesures Agri-Environnementales Territorialisées qui avaient pu être engagées, uniquement sur le site des Grivaldes (deux exploitants concernés dont 1 ayant son siège en Aveyron) n'auraient pu être reprises en l'état. Par exemple, la mesure concernant les sous-bois pâturés n'existe plus dans le nouveau catalogue validé par la région Midi-Pyrénées, elle avait été contractualisée sur près de 10 hectares. Lorsque le moment des déclarations de surfaces est arrivé, une vérification avec l'exploitant concerné a permis de comprendre qu'étant indemnisé sur des crédits 100% Etat, son contrat n'avait pas été rendu caduc par le portage exclusif de sa région de rattachement ; il pouvait donc achever son engagement de 5 ans. L'autre exploitant en contrat s'est vu signifier la fin d'engagement, mais les surfaces exigües qu'il avait souscrites et le montant des compensations attendues dans les nouvelles MAEc, ne rendaient pas très pertinent de reprendre à zéro la contractualisation ; la commission d'ouverture des droits ne répondant probablement pas favorablement à cette attente devant la faiblesse des surfaces et des montants concernés. Après un nouveau tour d'horizon des contractants potentiels sur les périmètres agricoles des deux sites, il a été jugé préférable de ne pas déposer de PAEC lors du nouvel appel à projets de l'année 2015 (à valoir pour 2016). Le reliquat de temps prévu et non consommé sur ce poste a été mobilisé dans d'autres mesures importantes (comme l'action « petits travaux conservatoires » -cf. plus bas)



1.2 Les contrats forestiers et les contrats « ni-ni »

Le contrat forestier sur le périmètre Natura 2000 inclus dans la forêt communale de Leucamp est prêt depuis la fin 2014 et toujours en attente des financements de la mesure « îlot de sénescence » pour laquelle la commune a délibéré il y a plus d'un an maintenant. L'absence de visibilité sur le financement des contrats a handicapé l'émergence de nouveaux projets dans ce domaine, pour lequel les collectivités et leur gestionnaire (ONF) sont pourtant des acteurs majeurs et déclencheurs par l'exemple des possibilités dans le domaine privé.

L'animation 2015 n'a pas pour autant déserté ce domaine et en a profité pour inventorier les propriétés (habitats concernés, modes d'exploitation, dessertes...) et fait les nécessaires recherches de leurs propriétaires. Elle s'est surtout focalisée sur le massif forestier du vallon du Bioude à Teissières puisqu'il encadre les gîtes miniers et que les suivis d'espèces ont permis d'attester de leur attractivité, y compris en été (cf. plus bas partie 2).

Cependant pour l'instant, aucun contact avec les propriétaires n'a été engagé dans l'attente d'une sortie de la période d'incertitude financière et technique. L'arrivée de la phase de fusion des régions n'a pas non plus pesé pour rien dans cette décision d'attente logique.

Sur le site des Grivaldes où le potentiel est important, seul un contact sérieux s'est poursuivi avec le propriétaire d'une grande plantation résineuse en rive gauche du Goul. Celui-ci a été mis en contact par l'animateur du site avec un technicien forestier de conseil public ainsi qu'avec un exploitant privé, tous deux à même de lui donner des perspectives d'amélioration du peuplement. La possibilité de mettre en place un contrat Natura 2000 sur une parcelle en évolution libre proche de la rivière s'est alors fait jour et la réflexion est encore en cours.

Comme le constat en a été produit les années précédentes, pour l'instant aucun contrat « ni, ni » n'a pu être monté malgré le fort besoin lié à la conservation de toitures de certains gîtes occupés par des chiroptères. La question des investissements nécessaires par les propriétaires pour préserver leurs biens fait toujours blocage en ces temps de crise, et nous verrons plus bas comment l'animateur du site a tenté de contourner cette difficulté.

Sur le site de Teissières où les projets concernent en partie le reliquat du bâti des installations de traitement des mines (ancien transformateur, locaux divers), le statut du foncier est le point bloquant à ce stade.

Sur les conseils de l'animateur Natura 2000, et après des recherches cadastrales, historiques, et plusieurs échanges, la commune de Teissières a initié la procédure de récupération des biens sans maître, puisque les terrains concernés n'ont plus de propriétaire connu depuis la faillite de la société minière dans les années 50. Pour l'instant restée au stade des consultations, cette initiative compliquée dans ce contexte de concession minière orpheline devrait s'ancre en 2016 dans le domaine plus juridique (délibération, affichage...). Les délais dans ce cas empêchent de prévoir un aboutissement avant la fin 2016 au mieux.

1.3 Les chartes Natura 2000

Dans les premières années d'animation, l'effort d'animation avait conduit à engager une part significative des surfaces du site des Grivaldes via la charte Natura 2000 et à l'issue du contrat forestier sur Leucamp, l'espoir était là d'un équilibre entre les engagements des deux sites. Mais la gestion particulière par le ministère du budget des compensations financières de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) aux collectivités, a vraiment handicapé ce dispositif peu contraignant et finalement peu impactant sur le plan financier (les évaluations cadastrales sont ici très faibles).

Le propriétaire de la plantation résineuse sur les Grivaldes qui s'était renseigné, s'est engagé dans un Plan Simple de Gestion et se voyait donc déjà avantagé sur le plan fiscal et successoral ; il n'a pas vu ce que la charte pouvait lui amener de plus, l'animateur n'a pas insisté dans la mesure où cela aurait intégré dans les surfaces couvertes par des chartes, des milieux plutôt défavorables à l'intégrité des milieux naturels.

L'annonce courant octobre de la fin du principe de dégrèvement de la TFNB aux propriétaires qui signeraient la charte Natura 2000 a permis de solliciter les dernières personnes qui avaient fait montre un temps de leur souci de protéger les sites. Conjointement aux petits travaux conservatoires réalisés sur des gîtes à chauves-souris chez un propriétaire intéressé à leur conservation et disposant de surfaces boisées favorables, une charte a finalement pu être signée durant cette année 2015.

1.4 Petits travaux conservatoires

Plusieurs constats ont amené l'animateur des sites à proposer au Comité de Pilotage et à la structure porteuse (l'Etat) de réaliser des petits travaux conservatoires en régie sur des ouvrages (mines, bâti...). En effet la situation de nombreux gîtes bâtis occupés par des chauves-souris devient préoccupante. Non seulement des gîtes commencent à montrer des signes de dégradation avancée notamment en toiture, qui pourrait à moyen terme remettre en cause leur occupation par les chiroptères. Mais une tendance d'aménagement et de reconversion du bâti est en cours en parallèle.

Ainsi cette année dans le site des Grivaldes, 3 gîtes de reproduction de chauves-souris ont été perdus : une maison en état de ruine avancée à Molèdes (une 10n de Petits Rhinolophes) une maison rarement occupée qui vient d'être achetée pour résidence secondaire au Grel (une 20n de Petits Rhinolophes) et enfin une grangette au Batut qui servait de débarras a été vidée et est restée ouverte aux quatre vents (une 10n de Petits Rhinolophes). Pour mémoire une grange en lisière du site de Teissières qui abritait une 20n de Petits Rhinolophes avait été détruite en 2014.

Toutes les occasions de pouvoir conforter des gîtes ou en créer d'autres doivent ainsi être trouvées.

2 types de travaux urgents et techniquement faisables ont donc été programmés pour cette phase expérimentale : la reprise d'une toiture, et l'édification de clôtures autour de puits miniers.

Le gîte de Lagarrige (Commune de Ladinhac) est constitué d'une grange hébergeant une des plus grosses colonies connue de Petits Rhinolophes du sud-ouest du département du Cantal (50n d'individus) et à proximité une grangette n'était que rarement occupée. L'une et l'autre, couvertes en onduline, voyaient leurs abords envahis par les arbres et les ronces, dont les stigmates sur les toitures étaient déjà visibles. Il s'agissait donc de procéder à un élagage permettant de supprimer les risques de chablis ou de frottement des branches sur la toile goudronnée, tout en conservant l'ombrage qui jusque là les protégeait des UV. Les animateurs d'Alter Eco se sont ensuite attachés à remplacer quelques plaques d'onduline et à reprendre le faîtage et certains arêtières de la grangette qui avait le plus souffert.

Afin d'augmenter la capacité d'accueil du site, ils ont également occulté la paroi supérieure du pignon favorisant ainsi l'obscurité, la tranquillité et une ambiance thermique favorables aux chauves-souris.



Grangette de Lagarrige avant travaux © J. Bec



Grangette de Lagarrige après travaux © J. Bec



Grangette de Lagarrige en travaux © J. Bec



Puits clôturé en bordure de chemin © J. Bec



Panneautage sur les ouvrages © J. Bec

Sur le site des mines de Teissières aucune protection, aucun avertissement n'était installé dans l'environnement de petits puits ouverts à la surface du sol dans les pentes des forêts et en bordure de chemin de desserte.

Ces ouvrages n'accueillent pas de chauves-souris au cœur de l'hiver, mais sont susceptibles d'en héberger aux intersaisons. L'un d'entre eux est parfois utilisé par des gens peu scrupuleux pour y déverser leurs ordures ménagères !

Le chantier consistait donc à entourer les ouvrages d'un petit périmètre grillagé d'une hauteur et d'une facture assez haute et solide pour dissuader toute pénétration. Il a bénéficié ici du concours de la commune de Teissières qui a délégué pendant 2 jours ses employés communaux et mis à disposition les moyens d'accès au site (tracteur). Assisté des animateurs d'Alter Eco, ce programme a permis d'équiper 4 ouvrages de périmètres grillagés et d'y apposer des panneaux d'alerte de danger et explicatifs sur la démarche suivie.

Ces travaux programmés en 2015 à titre expérimental ont donc bénéficié d'une partie du budget alloué à la mission d'animation, et ont été amplifiés en récupérant du temps devant être consacré à une contractualisation agricole qui n'avait plus lieu d'être.

2. Amélioration des connaissances et suivis

Le suivi des espèces et des habitats qui ont permis la désignation du site est toujours un des pôles importants de l'animation des DOCOB. Le contrôle de l'occupation des gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit renseigne un indicateur de bon état écologique des populations ; il doit être renouvelé chaque année.

Après plusieurs années de compléments de connaissance sur la flore et les habitats naturels des sites (cartographie des habitats dans les parties des périmètres étendus, compléments sur les habitats agro-pastoraux, pré-inventaires bryologiques) aucun programme n'a été conduit dans ce domaine en 2015. L'inscription à l'enquête participative sur les lichens forestiers et la formation suivie par l'animateur des sites sur cette végétation spécifique a permis de débiter un inventaire simplifié sur quelques localités propices des périmètres.

2.1 Les espèces animales.

2.1.2 Utilisation des gîtes par les chauves-souris (Action E3)

La conservation de la richesse chiroptérologique du site repose pour une grande part sur l'accessibilité et la tranquillité de gîtes dans l'habitat humain.

S'assurer de celles-ci chaque année, tout en effectuant un décompte précis des populations (âge et sex-ratio) renseignent à la fois sur les dynamiques de populations comme sur l'état de conservation des gîtes et de leurs occupants.



Ces suivis récurrents sont donc indispensables à la connaissance et à la protection.

Ils sont en outre l'occasion de rencontres avec les propriétaires, le plus souvent propices à faire participer à la démarche Natura 2000. C'est ainsi que dans les années précédentes des chartes ont pu être souscrites, c'est comme cela que le chantier conservatoire du bâti de Lagarrige a pu être conçu.

2.1.2.1 En été

5 journées (07 au 10/07 ; 20/08) ont été consacrées à ce suivi en 2015.

Dans le site des Grivaldes, tous les gîtes habituellement suivis n'ont pu être visités cette année, certains parce que leur propriétaire (résidant ailleurs) n'a pu être là au moment des visites et n'a pu donner des dates de passage favorables (au Mas par ex.) d'autres parce que les conditions d'occupation ayant changé, la visite n'était plus possible (au Grel par ex.)

Comme les Petits Rhinolophes constituent l'essentiel des troupes, l'effectif global est donc bien inférieur à ceux des années précédentes.

62 Petits Rhinolophes (sans le décompte du gîte du Mas où seul l'accès est explicatif) ont donc disparu des radars, baisse à peine relevée par la découverte d'un nouveau gîte (10 individus en 2^{nde} partie de l'été) sur Escalafront qui reste à confirmer (report partiel de la colonie de la maison de Molèdes en cours de rénovation ?).

Deux colonies de reproduction d'une vingtaine d'individus ont donc disparu cette année, et une troisième a été gravement altérée.

Contrôle des gîtes été 2015

Communes	Lieu-dit	Gîte	Espèce	Effectifs max*	Effectif
Lapeyrugue (15)	Les Grivaldes	Falaise	Myotis myotis	/	9
	Roquechauffraix	Grange	R. hipposideros	9	NR
St-Hippolyte (12)	Le Mas	Grange	R. hipposideros R. Ferrumeq.	18 0	NR
	Escalafont	Grange	R. Hipposideros	/	10
Lapeyrugue (15)	Molèdes	Grange	M. emarginatus	50	57
			R. hipposideros	1	0
			R. ferrumeq.	3	0
		Maison	R. hipposideros	25	0
		Gîte rural	R. hipposideros	8	8
M. emarginatus	3		1		
Murois (12)	Les Aurières	Grangette	R. hipposideros	16	18
	Le Grel	Maison	R. hipposideros	26	1
	Le Batut	Grangette	R. hipposideros	14	3
Ladinhac (15)	Lagarrigue	Grangette	R. hipposideros	56	79
			R. ferrumeq.	2	1
	En Bouesque	Maison	R. hipposideros	1	1
			R. ferrumeq.	1	1
Leucamp (15)	Bancarel bas	Grange	M. myotis	50	50
			R. hipposideros	9	6
		moulin	R. ferrumeq.	2	1
			B. barbastella	50	10
	sécadou	R. hipposideros	0	1	
	Bancarel haut	Grangette	Plecotus aust.	-	1
Grange		R. hipposideros	-	10	
Gramont	Grange	R. hipposideros	12	13	
		R. ferrumeq.	-	1	
Teissières (15)	Le Bos	Appentis	R. hipposideros	-	1
		Grange	R. hipposideros	-	5
Total				356	288

* atteint sur les 3 dernières années

La colonie de Murins à oreilles échanrées est revenue cette année favorable sur le plan météorologique d'une tendance baissière de ses effectifs attribuée les années précédentes à des printemps pluvieux.

Le monitoring de cette colonie ne peut toujours pas être déployé sur ce site malgré la proximité de vue de sa propriétaire du fait de difficultés techniques (forte mobilité de l'essaim dans un vaste espace).

La colonie de Grands Murins retrouvée dans une fissure de la falaise des Grivaldes et subitement disparue au début juillet 2014 au moment du contrôle vidéo de son activité, n'a réoccupé ce gîte de secours (suite aux travaux menés dans la grange éponyme qui hébergeait historiquement la colonie) que de façon anecdotique (9 individus décomptés en sortie crépusculaire).

Dans le site de Teissières où de nouveaux gîtes avaient été découverts lors des prospections de l'été 2014, les populations n'ont pu toutes être correctement décomptées (comme par ex. celle des Barbastelles qui étaient majoritairement cachées derrière la volige lors de la visite) et d'autres ont été ajoutées (Bancarel haut suite à l'extension des visites ou le Bos). On semble donc encore dans une phase d'amélioration des connaissances dans ce site et il est délicat de donner des tendances sur l'état de conservation car les témoignages des propriétaires des gîtes indiquent bien une présence continue sur plusieurs générations mais sans décompte fiable.

2.1.2.2 En hiver

Les contrôles de gîtes en période d'hibernation ont eu lieu les 19/12/2014, 10/02/15 (sur la fin de la période d'animation précédente).

L'hiver 2014-2015 ne sera pas à marquer d'une pierre blanche tant l'effectif global contrôlé est faible et seulement supporté par une guildes réduite à 5 espèces alors que la saison précédente on pouvait compter sur 2 taxons supplémentaires dont la nouveauté que représentait la découverte du Murin de Bechstein.

Ici n'est pas inclus dans le total les effectifs de la concession de Lantuéjols (hors Natura 2000) précédemment incluse mais même en retranchant à nouveau les 85 Grands Rhinolophes décomptés en 2013, jamais revus depuis, on a cette année un déficit d'une vingtaine d'individus, notamment expliqué par la quasi absence des espèces réagissant au froid (espèces forestières qui pénètrent dans les galeries en cas de coup de froid).

Communes	Lieu-dit	Gîte	Espèce	Effectifs max*	Effectif (+juv)
Teissières-les-Bouliès	Mine du Bos	Gal. 4	R. hipposideros	5	2
			R.ferrumequinum	9	0
			M. Nattererii	1	0
			M. mystacinus/Brandtii	1	0
			Plecotus sp.	2	0
		Gal. 6	R. hipposideros	2	7
			R.ferrumequinum	1	4
			Plecotus sp.	2	0
			M. Nattererii	3	1
			M. mystacinus/Brandtii	2	0
		Gal. 10	R. hipposideros	4	4
			R.ferrumequinum	1	0
		Gal. 11	R. hipposideros	2	2
		Gal. 12	R. hipposideros	1	4
			R.ferrumequinum	2	3
			M. mystacinus/Brandtii	1	0
			Plecotus sp.	1	0
		Gal. 33	R.ferrumequinum	1	0
			R. hipposideros	2	1
			M. nattererii	3	0
			Plecotus sp.	2	2
B.barbastellus	1		1		
Gal. 33bis	R. hipposideros	2	1		
Descenderie	R.ferrumequinum	85	5		
	R. hipposideros	8	5		
Leucamp (15)	Bancarel	Roquefeuille	R. hipposideros	14	11
			R.ferrumequinum	2	3
			M. Daubentoni	1	0
			M. Nattererii	1	0
			Plecotus sp.	1	0
	Poudrière	R. hipposideros	12	12	
		R. ferrumequinum	4	2	
	Puits	R. ferrumequinum	2	1	
Roque Ht	R. hipposideros	-	8		
Vézels-Roussy (15)	Caylus	Gal. 1	R. hipposideros	5	3
			R. ferrumequinum	2	0
			M. mystacinus	1	0
			M. Bechsteinii	1	0
			M. Nattererii	4	0
		Plecotus sp.	1	0	
		Gal. 2	R. hipposideros	2	0
			M. mystacinus	1	0
			Plecotus sp.	1	0

		Gal. 3	R. hipposideros	3	2
			R. ferrumequinum	2	1
			M. Bechsteinii	1	0
			M. Nattererii	1	1
Total			192	86	

Avec 52 individus, le Petit Rhinolophe voit s'éroder sa population hibernante (75 individus en 2014) et le Grand Rhinolophe la voit divisée par 2 (19 inds. contre 33 inds. en 2014). Parions que cette chute n'est due qu'à un contexte climatique qui aura dispersé les animaux (l'année 2015 s'annonçait-elle déjà comme la plus clémente du siècle ?) et convenons qu'il existe probablement un ouvrage non visité/table qui a conservé la capacité d'héberger les chauves-souris (qui explique probablement que la grappe de Grands Rhinolophe de 2013 n'ait jamais été revue ?). Un enjeu de recherche pour les prochaines années.

2.1.3 Suivis spécifiques des espèces forestières

A la suite des nouvelles données enregistrées en 2014, il était prévu un focus sur les espèces forestières des sites. En effet, plusieurs données de Murin de Bechstein (en capture, en observation directe l'hiver et en été) en plusieurs localités, pouvaient laisser entendre que les forêts du périmètre étaient utilisées comme territoire de chasse. De la même façon, la présence d'une colonie de Barbastelle sur l'enveloppe de Leucamp, démontrait une adéquation entre les besoins trophiques très particuliers de cette espèce et les habitats du périmètre. Enfin, sans trace des Grands Murins de la colonie des Grivaldes, il était encore nécessaire cette année de focaliser les recherches sur ce taxon, dont une colonie satellite était découverte en 2014 et dont on suppose encore réelles les habitudes suivies par des femelles de la colonie des Grivaldes, de fréquenter les sous bois dégagés de Teissières.

Deux approches ont été menées en parallèle : une analyse acoustique de certaines forêts repérées comme territoires de chasse potentiels, et des captures ciblées. Une batterie de détecteurs ultrasonores automatique (SM2, Anabat SD1 & 2) a été déployée sur les taillis du carreau de la mine de Leucamp (du 20 au 26 mai) puis sur la hêtraie-chênaie de Coubilhac (versant rive droite du vallon de Bioude, sur les communes de Teissières & Leucamp) durant quasiment tout le mois de juillet (6-20/07/15) ainsi dans une hêtraie sous le hameau de Bancarel, seulement du 6 au 10/07. L'objectif était d'en vérifier la fréquentation par les espèces cibles. Sur les Grivaldes, un autre boîtier

automatique fut installé au droit de la falaise sur le Goul pour témoigner d'une éventuelle activité de Grands Murins surtout dans ces parages. En effet, même s'il est avéré que cette espèce évolue autour de son gîte avec discrétion, il nous est quand même arrivé les années précédentes, d'obtenir des enregistrements significatifs de sa présence.

Des séances de capture eurent lieu en divers points qui paraissaient propices pour tenter d'intercepter les espèces cibles : gué sur le Goul (aux Grivaldes, en amont du moulin de Bancarel) et en forêt (rive du Goul en aval du moulin des Cazottes).

Aucun des 3 taxons sélectionnés (Grand Murin, Barbastelle et Murin de Bechstein) n'a daigné se faire capturer et même si des Noctules de Leisler et un Grand Rhinolophe (des mâles dans les 2 cas) sur Teissières et surtout des Murins d'Alcathoe (un de chaque sexe) sur les Grivaldes (où ils n'avaient pas encore été capturés contrairement à Teissières) rendent à nouveau compte de la richesse chiroptérologique de ces deux sites.

Des suivis télémétriques prévus, aucun n'a donc pu être organisé et n'a pu au demeurant se dérouler sur l'alcathoe, ce qui aurait sûrement été digne d'intérêt, car si les puces dont nous disposions étaient d'une taille adéquate pour les espèces de poids moyen, elles ne convenaient pas pour les poids plume.

2.1.4 Autres suivis (Action E4)

Le suivi de la reproduction des couples de Faucon pèlerin présents sur les falaises des deux sites (aux Grivaldes et à Bancarel), une situation en tout point originale pour nos périmètres, fut plus que jamais une priorité, particulièrement sur l'aire potentielle de Leucamp où il paraissait nécessaire de trouver les causes de l'échec de la reproduction et si possible d'y remédier.

La mission d'animation a donc tiré profit de la souplesse de gestion de son budget, facilité par les reports de crédits prévus d'actions finalement inopérantes sur des opportunités nouvelles. Un stagiaire de la structure animatrice a donc consacré une dizaine de journées de terrain à partir de la mi-avril pour établir une permanence d'observation et de sensibilisation au public à proximité de la falaise. Dès le début de cette mission, un dispositif de camouflage des possibilités de vues par le grand public depuis le haut de la falaise a été installé pour dissuader le stationnement de personnes en surplomb de l'aire (quelques 150m de distance seulement). Des panneaux explicatifs de la démarche y ont été fixés dans un but pédagogique, notamment les jours où le stagiaire ne pouvait rester de faction. Les services de l'Etat, la garderie et la gendarmerie, la commune et son

gestionnaire forestier ont tous été associés et prévenus des les prémices de l'opération afin d'y apporter leur concours.

Celle-ci fut un succès puisque non seulement le couple a pu se maintenir sur le site, y a pondu trois œufs et conduit 2 jeunes à l'envol, ce qui est sûrement une première pour le secteur.

Dans le même temps, le couple installé sur la falaise des Grivaldes (Lapeyrugue) a mené à bien sa reproduction, les jeunes ont encore été les premiers du département à prendre leur envol (15 mai) preuve qu'il n'y a eu pour cette espèce aucune conséquence négative des installations conduites pour le suivi des Grands Murins en été 2014.



D'autres suivis ont été engagés en 2015 à la manière de coups de sonde en prévision de la mise en place de protocoles plus sérieux si les premiers résultats sont au rendez-vous. Ainsi depuis plusieurs années, des observations d'Aigles bottés se déroulent sur le site des Grivaldes laissant à penser qu'un couple pourrait profiter des ressources de la vallée. Plusieurs séquences de suivis des individus repérés (un en phase claire et l'autre sombre) ont permis de localiser le secteur probable de l'aire, en limite nord du périmètre entre la Farges et Roquesolane (Murols -12). A noter que ce suivi plus précis a été également l'occasion de préciser la guildes des rapaces diurnes du site, qui compte aujourd'hui 9 taxons (que le Faucon d'Eléonore observé le 6 juillet vient augmenter d'un rarissime visiteur d'été).

3 Information, sensibilisation et valorisation

Les sites Natura 2000 sont dédiés à la conservation d'habitats et d'espèces mais ils sont le support d'activités humaines, de pratiques qui peuvent les favoriser ou les altérer. L'animateur consacre une bonne part de son énergie à faire connaître le site, ses richesses et les actions pour les préserver. La diffusion de cette information et la concertation étant en effet la voie choisie pour faire adhérer les populations au dispositif.

3.1 Diffuser une information régulière sur le DOCOB (Action C1) et organiser des animations pédagogiques (Action C2)

La Lettre d'Information du Site :

Il n'y en a pas eu cette année et le besoin, envisagé un temps d'un feuillet spécifique pour toucher les propriétaires forestiers dans la perspective de développer des contrats ou des chartes, a été différé devant les incertitudes administratives et financières dans ce domaine.

L'information sur le Web :

Peu d'évolutions ont eu lieu durant l'année 2015 dans ce domaine, l'animateur s'est contenté d'actualiser l'information disponible essentiellement sur une page dédiée du site Web d'Alter Eco (www.altereco-env.com/crbst_42.html); et sur le site Web dédié sur la pépinière de l'ATEN (<http://grivaldes-teissieres.dev.n2000.fr/>) des recherches ont été initiées (recueil d'expérience, réflexion sur les usages et les outils de suivi) autour des formulaires de saisie de données ou d'échanges d'information afin de le rendre plus interactif avec les acteurs des sites.

Animation grand public à l'occasion du festival Land Art à l'étang du Maurs (Teissières)

Le plan d'eau du Maurs à la jonction des communes de Teissières et de Leucamp, a été cette année le théâtre d'un festival de plein air, souhaitant valoriser les lieux, en donnant à voir des œuvres d'artistes d'art dans la nature (Land Art) et l'occasion d'entendre des musiques électroniques rarement produites en plein champ.

La genèse de ce projet est détaillée dans la rubrique « veille environnementale » ci-dessous, mais il convient ici de signaler que l'animateur s'y est associé en journée en préparant des supports (panneau et flyers explicatifs sur le site, les espèces et les habitats, la démarche Natura 2000) et en proposant des temps de discussion et une balade accompagnée parmi les milieux naturels environnants.

Cette séquence de fin d'été a bénéficié sinon d'une forte participation, au moins d'une certaine audience puisque l'animateur a pu s'exprimer sur les buts poursuivis par Natura 2000 devant la presse écrite et audiovisuelle qui était venue couvrir cette manifestation originale.



Festival Blaster Blaster au plan d'eau du Maurs fin août 2015 : Land Art, animation autour de Natura 2000, le coin bivouac, l'arrivée des festivaliers en navette ©J.BEC

4 Mise en œuvre et animation du DOCOB

Cette rubrique regroupe les actions propres à faciliter la mise en œuvre du DOCOB ; elles relèvent essentiellement du domaine de la gouvernance et du financement.

Veille environnementale et relations avec les porteurs de projet et les collectivités.

L'animateur a exercé, grâce à des relais d'information locaux et à sa présence régulière sur le site, une attention aux projets qui pourraient relever de l'évaluation d'incidence Natura 2000 et, plus généralement, aux pratiques qui pourraient remettre en question le bon état écologique du site.

Rencontres avec les élus des collectivités :

A la suite des élections municipales, il n'avait pas été possible de rencontrer la nouvelle équipe en place sur la commune de Ladinhac. Une rencontre avec M. le Maire a pu être organisée à l'automne afin de lui présenter le site Natura 2000 et ses enjeux, les réalisations passées et les projets à venir, et échanger sur les intentions de la collectivité vis-à-vis de Natura 2000 (projets à incidence potentielle, évolution démographique, urbanisme...). La question d'une signalétique spécifique à l'entrée du site sur sa commune (Pont du Grel) a été évoquée en écho à la suggestion faite par la riveraine du site et en relation avec le lancement du sentier de Grande Randonnée (Chemin de Cluny –GR 465) qui emprunte le périmètre durant plusieurs kilomètres.

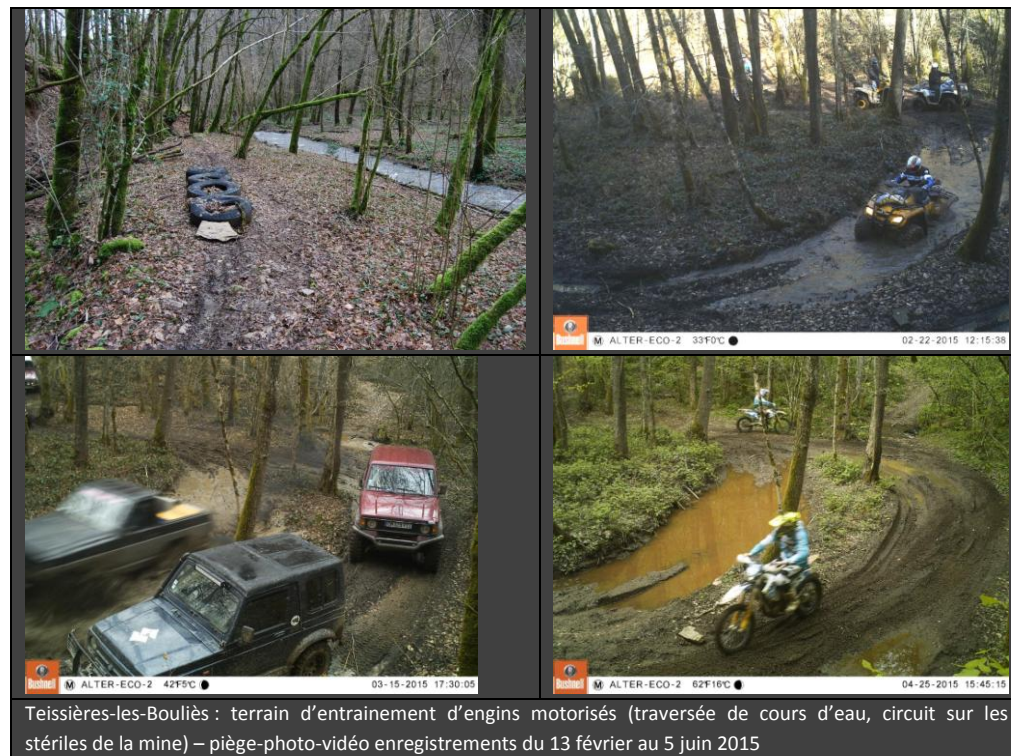
Afin de marquer son intérêt pour la démarche, M. Rouet s'est proposé d'accueillir dans sa commune le prochaine COPIL des sites.

Des rencontres précédentes découlent aussi des améliorations sur l'état de conservation des sites. Ainsi la sensibilisation des élus de St-Hippolyte (12) à propos d'un délaissé de la route départementale qui servait de dépotoir a conduit ceux-ci à le clôturer après l'avoir réaménagé.

Suivi de la pratique des sports motorisés dans le site de Teissières :

Après le monitoring de la fréquentation motorisée de l'enveloppe de Leucamp l'an dernier grâce à un piège photo installé à la fin de l'hiver à l'entrée de la forêt, cette année c'était au tour des anciennes haldes minières de Teissières de voir caractériser les nuisances.

En effet les témoignages d'une forte fréquentation étant depuis longtemps relevés (terrain d'entraînement de moto-cross sur les stériles chargés de métaux lourds avec incessantes traversées du ruisseau du Bioude ; développement d'ornières profondes attestant de passages de 4x4) un dispositif de piège photo/vidéo a été mobilisé tout le printemps. Il a permis de renseigner un niveau de pratique très élevé incompatible avec l'intégrité du site et contraire à la loi (traversés de cours d'eau ; passage sur accès non mécanisé...) intense lors de tous les week-ends printaniers prolongés et faisant participer essentiellement des véhicules du département. Un signalement a été effectué à la communauté de brigade de Montsalvy et une réflexion argumentée est passée en direction des mairies concernées qui pourraient prendre les dispositions nécessaires pour faire cesser les nuisances.



Evaluation d'incidence :

Comme cela fut annoncé à l'animateur lors d'une rencontre en mairie de Teissières au printemps, quelques jeunes expatriés de la commune avaient l'intention d'organiser un évènement festif dans le site du plan d'eau du Maurs. Les informations relatives à la sensibilité du site ont été portées à la connaissance des organisateurs.

Fin juin, la communauté de brigade de Montsalvy ainsi que des habitants occasionnels du site ont fait part à l'animateur de leur surprise que puisse être organisée une « rave partie » en ces lieux pour eux sauvages. Ces informations alarmantes ont conduit l'animateur à solliciter une rencontre avec les organisateurs.

Le 2 juillet, elle eut lieu en mairie avec une des chevilles ouvrières du festival et permis donc de prendre connaissance, notamment sur plan et fiches techniques, des contours du festival Land Art en journée et des modalités des concerts en nocturne.

L'organisation d'ensemble est assez vite apparue conforme aux enjeux du site, en prévoyant notamment des modalités très originales rarement ou jamais mise en œuvre dans le Cantal (navette d'accès par bus afin d'éviter l'envahissement du site par les voitures ; toilettes sèches ; collecte et pré-tri in situ des déchets par des écovolontaires

dédiés et absence de vaisselle jetable ; sélection de prestataires pour la fourniture de repas sourcés ; choix d'un prestataire régie lumière et son capable de moduler ces deux sources potentielles de nuisances en fonction du site...) ; elles ont rapidement rassuré l'animateur sur les intentions et surtout sur les conséquences à attendre sur les habitats et les espèces du site.

Les points de vigilance qu'il leur a demandé de résoudre furent non seulement la production d'une fiche de plateau régie son et lumière pour juger des niveaux sonores envisagés et de l'absence de laser (ce qui ne semblait pas prévu) mais surtout de revoir l'emplacement du camping (puisque les festivaliers devaient pouvoir rester sur site les 2 soirées musicales) qui dans leur idée se situait sur un habitat Natura 2000 (prairie maigre de fauche de basse altitude code IC 6510). Fort de sa connaissance du foncier du site, l'animateur a été en capacité de les orienter vers une prairie de bordure du ruisseau, plane et idéalement située en replis des installations festives, appartenant à la communauté de communes, soutien du projet.

D'autres échanges eurent lieu entre l'animateur et les organisateurs avant la fin de l'été et ceux-ci, pris par le temps, ont préféré dimensionner leur festival pour ne pas dépasser la jauge de 500 personnes, qui les aurait amenés à constituer un document d'incidence hors délai.

De ce fait comme il convenait de s'assurer que les recommandations émises par l'animateur, comme d'autres prescrites par le préfet du Cantal, soient bien suivies notamment lors des soirées festives, l'animateur est donc resté sur site à l'issue de l'après midi d'animation grand public qu'il avait proposé d'inclure dans le programme. Mise à part, la tranchée enterrée pour l'alimentation électrique qui tangente l'extrémité de la prairie fleurie (en limite de l'habitat), un emplacement inapproprié du dispositif de toilettes sèches et sa mauvaise gestion, et, c'était inévitable étant donnée la canicule régnant et l'interdiction de baignade dans le plan d'eau, quelques festivaliers se trempant dans le cours d'eau du Maurs, rien, aux yeux de l'animateur n'a paru diverger des précautions annoncées. Les entrées contrôlées sur compteur manuel et le gardiennage des accès motorisés a démontré une rigueur dans les choix énoncés.

Contrairement aux peurs complètement irraisonnées exprimées par quelques habitants temporaires proches (résidences secondaires) qui craignaient le déferlement de « raveurs, de drogués... » et leur inscrustation sur le site, l'ambiance fut plutôt contenue, assez déconnectée des attentes des jeunes du secteur, qui ont boudé la manifestation.

Au final on restera avec l'impression que cette 1^{ère} édition (puisque l'intention est d'ancrer le festival dans le site) n'a pas eu le succès escompté (à peine 200 personnes le samedi soir) ce qui évidemment a limité les éventuels débordements.

A noter qu'à ce jour, les organisateurs n'ont toujours pas fourni de bilan à l'animateur malgré ses relances.

Relation avec la structure porteuse :

Des points réguliers ont été faits par l'animateur auprès des correspondantes Natura 2000 de la DDT du Cantal, et par téléphone ou courriel à l'occasion avec celui de la DREAL Auvergne.

L'animateur a participé en septembre (une après midi seulement) au séminaire des acteurs de Natura 2000 en Auvergne qui se déroulait dans le Cantal, et auparavant en juin à la réunion des acteurs cantaliens du réseau.

Gestion administrative et financière

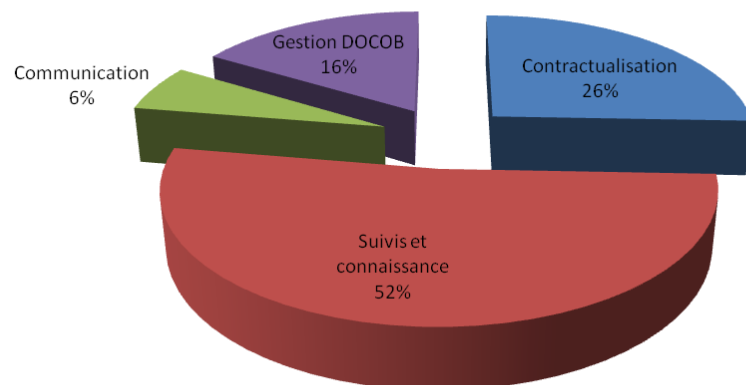
Cette section concerne le temps passé à l'élaboration des contenus, à l'organisation des plannings à consacrer à différentes actions, au remplissage des tableaux de bords de suivis administratifs, au contrôle budgétaire de la mission d'animation dont le montage de la proposition financière, et au bilan de celles-ci.

5 Bilan synthétique :

La ventilation par grands thèmes du budget temps consacré par l'animateur (dont la participation d'un autre salarié d'Alter Eco et d'un stagiaire –suivi Faucon pèlerin- pour les suivis faune et flore mais hors bénévolat valorisé mobilisé lors des suivis chiroptérologiques) aux deux sites Natura 2000 des Grivaldes et de Teissières (budget mutualisé sur les deux sites) se décompose comme suit sur une base 2015 de **494** heures.

Pour information dans le devis prévisionnel la répartition était de 26 % pour la gestion des habitats et des espèces (préparation des contrats, des chartes...) 40 % pour la connaissance et les suivis (des espèces, des habitats...) 16 % à l'information, la sensibilisation et à la communication (LIS, Web, information aux particuliers...) et 17 % consacrés à la mise en œuvre et l'animation des DOCOB (réunions, suivi administratif et financier...). Dans le graphique ci-après, on constate que cette répartition a été globalement respectée même si in fine le volume de journées projetées à été presque doublé.

Ventilation des temps consacrés (en % du total d'heures) sur les grands thèmes d'animation



Il conviendra également de passer à la phase opérationnelle pour interdire l'accès des sites aux engins motorisés, et pour la gestion des ouvrages miniers en désuétude, d'achever la procédure de récupération des biens sans maître sur la concession de Teissières.

La relance de la procédure contractuelle devrait voir l'aboutissement du contrat forestier de Leucamp, ce qui devrait contribuer par la valeur d'exemple à valoriser ce dispositif auprès d'autres partenaires.

6 Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées en 2015 relèvent à nouveau des incertitudes administratives et financières autour de la contractualisation.

L'organisation d'un festival dans le site n'était pas envisagée et a nécessité une forte préoccupation en amont et une présence les jours dits, pour au final une influence limitée sur les enjeux du site de Teissières. Cela a joué sur le budget temps global et a limité l'implication sur d'autres compartiments de l'animation.

7 Perspectives 2016

Cette quatrième année d'animation se termine sur un nouvel appel d'offre pour une phase triennale lancé fin 2015 afin de trouver un animateur pour poursuivre le programme d'actions.

L'animateur des années précédentes recommande de dépasser l'étape expérimentale pour les petits chantiers conservatoires dont le succès permet d'envisager d'autres initiatives profitables aux espèces et aux habitats des sites.